

Compte rendu du Groupe de Travail (GT) SRIAS 31 mai 2013

Ordre du Jour :

- **Point 1 : note sur les frais de déplacement**
- **Point 2 : règlement intérieur des SRIAS**
- **Point 3 : règlement intérieur des SRIAS (proposé par la DGAFP)**

Point 1 : note sur les frais de déplacement

PS2 propose que la note qui traite des frais de déplacement des membres des SRIAS comporte deux points :

- les frais de déplacement des membres et des présidents de SRIAS soient pris sur le programme 148
- les frais de fonctionnement courant des membres et des présidents de SRIAS (reprographies, flux, etc....) soient imputés sur le programme 307.

Il est aussi proposé de rajouter le programme 333 pour tout ce qui concerne l'immobilier.

L'ensemble des Organisations Syndicales ne sont pas contre mais comme il manquait ce rajout dans la note présentée en séance les OS ont demandé une consultation dématérialisée dès que possible.

Point 2 : règlement intérieur des SRIAS

Un règlement intérieur type est donc proposé et a reçu un avis favorable unanime de l'ensemble des OS. Il sera présenté au CIAS du 4 Juillet 2013.

Point 3 : règlement intérieur des SRIAS

Une fiche descriptive – ayant eu l'aval du ministère de l'intérieur- est présentée comme une photographie de l'existant sur les activités des différents acteurs de l'action sociale (présidents de SRIAS, CASEP et CA).

Pour la CGT certes c'est une photographie de l'existant qui justement nous montre à quel point si l'on est tous d'accord avec les périmètres et les activités des présidents de SRIAS, ces derniers manquent de moyen, d'outils mais aussi l'on voit bien qu'un ou une collègue président de SRIAS acquiert dans son activité un savoir faire et des pratiques, une expertise dans son activité qui ne sont en rien reconnues lors de son retour à son poste à temps plein. Ce sera aussi un sujet de débat durant les négociations.

Délégation CGT Ivan Baquer